

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Commune
de
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le quatorze Septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

DATE DE CONVOCATION : 7 Septembre 2017.

NOMBRE DE CONSEILLERS : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

PRESENTS : M. BUF Jean-Michel, Mme GUIHOT Nathalie, M. MORMANN Cédric, Mme GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, M. FLIPPOT Jacky, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline, GUILLAUME Marie-Hélène, GUINEL Marie-Jeanne, LE BOUEDEC Christiane, ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PONTAC Serge et RICARDEAU James, Mme SCHLADT Rita et M. TANI Florent.

EXCUSES : M. RICARD Jean-François (*pouvoir à M. Philippe CAILLON*), M. CODET Stéphane (*pouvoir à Mme Nathalie GUIHOT*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. Ludovic BROUTIN*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à Mme Marie-France GUIHO*) et M. MORMANN Nolann (*pouvoir à M. Cédric MORMANN*).

SECRETAIRES DE SEANCE : MM. Philippe CAILLON et Cédric MORMANN.

OBJET :	<i>Vente par la Commune d'un terrain situé rue des droits de l'Homme.</i>
----------------	---

N° 2017 / 09 / 07

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du 23 Mai 2013,

Vu l'estimation du Domaine en date du 13 Septembre 2017,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux en date du 30 Août 2017,

Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation,

Considérant l'intérêt que porte la Commune à conserver les services de santé sur son territoire,

Considérant l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture et Travaux du 30/08/2017,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur la cession d'un terrain situé sur la zone de la Gare, entre le Boulevard de la Résistance et la Rue des Droits de l'Homme cadastré section AW numéro 475p et 527p,

.../...

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- *MANDATE le Maire pour signer le compromis de vente et l'acte notarié avec Monsieur Philippe TRICOT dentiste, d'un terrain d'une contenance approximative de 600 m², à prendre sur les parcelles cadastrées section AW numéros 475 et 527 et situées entre le Boulevard de la Résistance et la Rue des Droits de l'Homme, au prix de 80 euros le mètre carré,*
- *DECIDE que le compromis de vente et l'acte de vente de cette opération seront dressés en l'étude de Maître RUAUD Damien, notaire à BLAIN,*
- *PRECISE que la présente vente est consentie à la condition que l'acquéreur s'engage à :*
 - *construire un bâtiment mixte à usage de cabinet de dentiste avec partie à destination d'habitation locatif.*
 - *entreprendre les travaux de construction dans un délai de 12 mois à compter de la délivrance du permis de construire.*
 - *et avoir réalisé les constructions dans un délai de 36 mois à compter de la délivrance du permis de construire.*
- *DIT que le document d'arpentage et de bornage sera réalisé par un géomètre-expert,*
- *PRECISE que l'ensemble des frais à cette transaction sera aux dépens de l'acquéreur (arpentage, bornage, frais notariés, ...),*
- *AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes ou documents afférents à ce dossier.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,
Le 18 Septembre 2017,
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture
044-214400152-20170914-CM-2017-09-07-
DE
Date de télétransmission : 18/09/2017
Date de réception préfecture : 18/09/2017